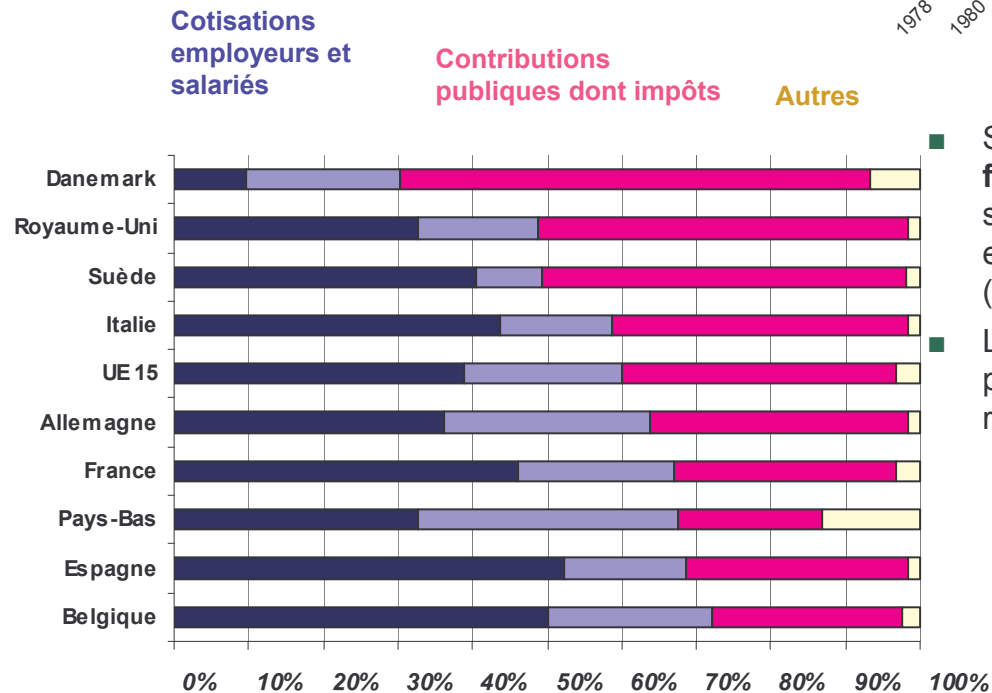
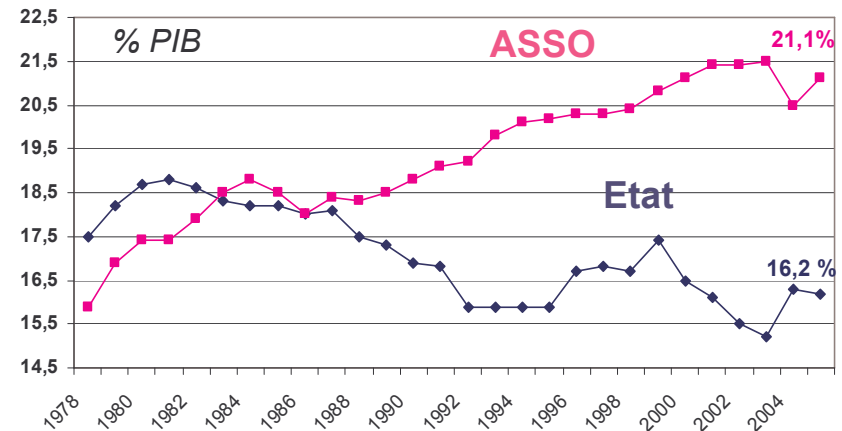


Protection sociale – Les enjeux financiers (recettes)

- Depuis le milieu des années 1980, les **prélèvements obligatoires** affectés aux ASSO sont supérieurs à ceux de l'Etat.



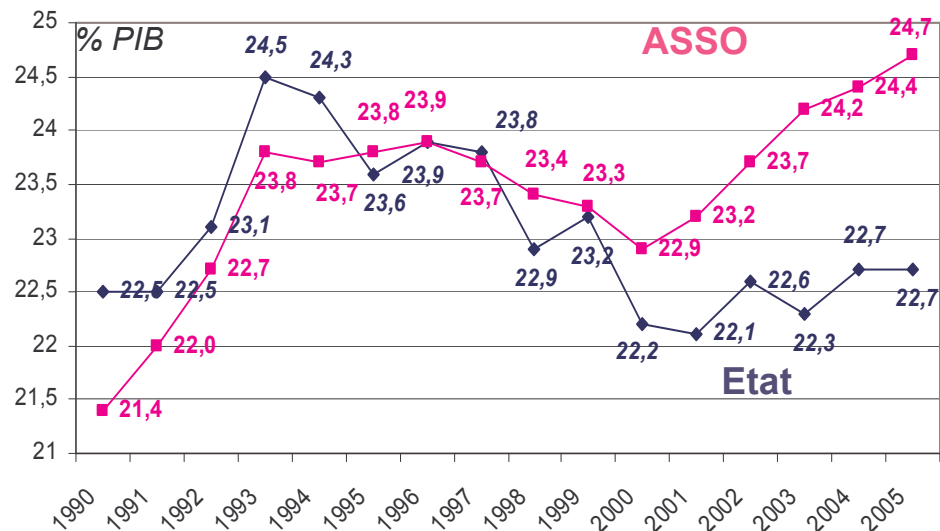
- Sur le champ de la protection sociale, le taux de **financement par cotisations sociales** demeure supérieur en 2003 en France (67 %) à ce qu'il est en moyenne dans l'Union européenne à 15 (60%).

- La fiscalisation croissante du système de protection sociale en France tient surtout au régime général:

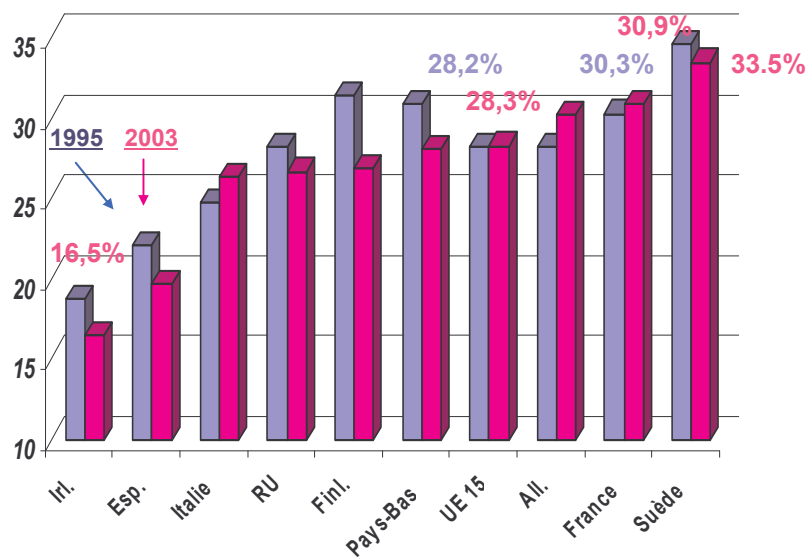
- Entre 1987 et 2006, la part des **impôts** dans le financement du régime général est passée de 2% à **30%**.
- En 2007, la **CNAM est financée à 50%** par impôts et contributions publiques, la **CNAF à 40%**.

Source: Eurostat, SESPROS, 2006

Protection sociale – Les enjeux financiers (dépenses)



- **Les dépenses des ASSO: 422Mds€ en 2005** soit **un quart** du PIB. La part dans le PIB des dépenses des ASSO a crû de 3,3 points entre 1990 et 2005 (+0,22% / an) alors que celle de l'Etat s'est stabilisée. Elle est **depuis 1998** supérieure à celle de l'Etat.

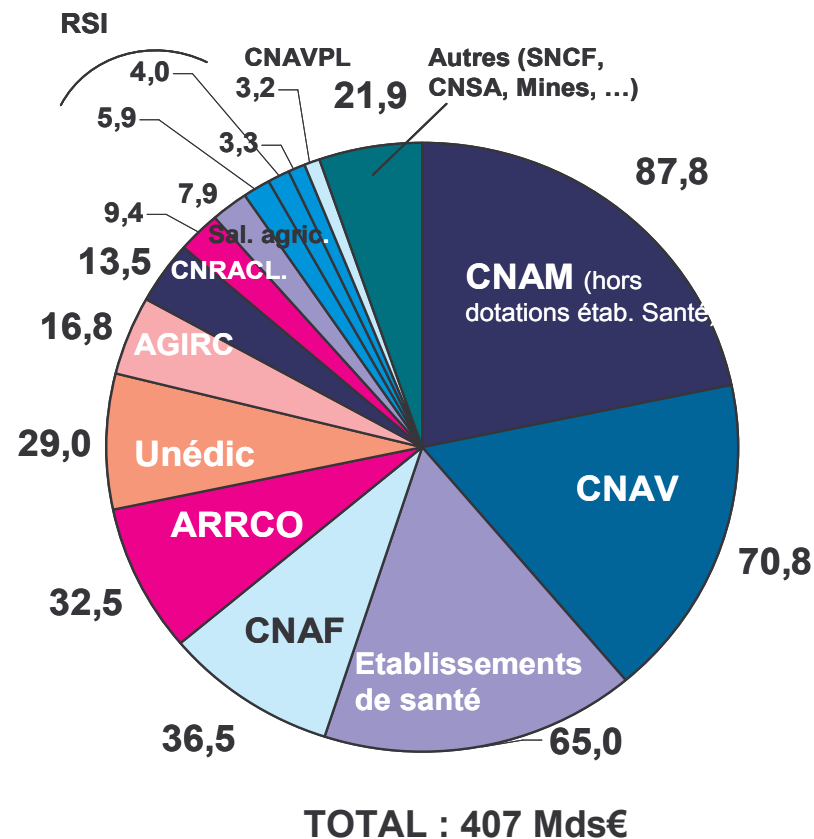


- **Comparaison européenne (UE à 15) des dépenses consacrées à la protection sociale en 2003.**
- La France est en 2003 en **2^{ème} position** (30,9% du PIB), loin derrière la Suède, 2,6 points au-dessus de la moyenne européenne.
- La part du PIB consacrée à la protection sociale varie **du simple au double**, entre l'Irlande (16,5%) et la Suède (33,5%).
- La **moitié des pays** a vu la part de sa dépense augmenter entre 1995 et 2003, dont la France (+0,6 point). Elle est globalement stable en moyenne européenne sur la période (28,3%).

Source: Eurostat, SESPROS, 2006

Protection sociale – Les dépenses par organisme

- Une dépense gérée par plus de 60 organismes principaux. **Une quinzaine** portent **95%** de la dépense consolidée et du solde; le régime général et les établissements de santé représentent plus de 60% de la dépense.
- Une importante **diversité** de régimes juridiques et de règles de gouvernance:
 - certaines ASSO relèvent du champ des LFSS, d'autres non;
 - cette distinction entraîne une tutelle plus ou moins rapprochée de l'Etat.



Source: dépenses 2004 des ASSO, nettes/consolidées des flux entre ASSO